



DÉLIBÉRATION N° 2021.00051/2021 du 07 juillet 2021
Approuvant la création de la commission de délégation de service public pour
d'énergie électrique de la commune de Huahine

En sa séance du 07 juillet 2021 à 07 heures, convoquée le 02.07.2021 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Tehani TIATIA épouse LY, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit;
- Vu** la loi du Pays n°2009 -22 du 7 décembre 2009 modifiée par la loi de pays n°2020-13 du 21 avril 2020 définissant le cadre réglementaire des délégations de service public des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics;
- Vu** l'arrêté 2298 CM du 15 décembre 2009 pris en application de la loi du Pays n°2009-22 du 7 décembre 2009;
- Vu** le rapport d'audit du service et l'étude des modes de gestion réalisés et présentés par le bureau d'études SPEED le 28 janvier 2019;
- Vu** les délibérations n° 86/2019 du 06 septembre 2019 et n° 2021.044/2021 du 11 mai 2021 autorisant le maire à signer l'avenant de prolongation de la convention de concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de HUAHINE avec la société EDT-Engie ;
- Vu** la délibération n°2021.043/2021 du 11 mai 2021 approuvant le principe de délégation de service public pour la distribution d'énergie électrique;

Considérant la délégation à la SA EDT- Engie de l'exploitation et de la gestion des installations de distribution d'énergie électrique de la Commune, jusqu'au 30 septembre 2021, suite à la signature de l'avenant de prolongation en date du 20 septembre 2020.

Considérant les modalités de constitution de la commission de délégation de service public, à savoir le maire ou son représentant, président, ainsi que cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein, à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, compte tenu du fait que la commune comporte plus de 3500 habitants.

Considérant la liste reçue et le bon déroulement des opérations de vote.

Oùï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la création et la nomination des membres de la commission de délégation de service public pour la distribution publique d'énergie électrique de la commune de Huahine comme suit :



Membres titulaires (5) :

- Monsieur LISAN Marcelin
- Monsieur LEMAIRE Gaston
- Madame PAU épse ROURA Nicole
- Monsieur GIBERT Pitori
- Monsieur CHEOU Ronald

Nombres de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 03

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quotient électoral (suffrages exprimés/ sièges à pourvoir) : 5.2

Liste	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
- Monsieur LISAN Marcelin - Monsieur LEMAIRE Gaston - Madame PAU épse ROURA Nicole - Monsieur GIBERT Pitori - Monsieur CHEOU Ronald	26	5	0	5

Membres suppléants (5) :

- Madame TEMAIANA épse TEREMATE Tania
- Monsieur TEMEHARO Gyle
- Monsieur TEPA Eremoana
- Monsieur CHONG Claude
- Monsieur ROURA-ARUTAHU Jacques

Nombres de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 03

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quotient électoral (suffrages exprimés/ sièges à pourvoir) : 5.2

Liste	Voi x	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
- Madame TEMAIANA épse TEREMATE Tania - Monsieur TEMEHARO Gyle - Monsieur TEPA Eremoana - Monsieur CHONG Claude - Monsieur ROURA-ARUTAHU Jacques	26	5	0	5

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

22 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. GIBERT (2ème adjoint au maire), Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème adjointe au maire), M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Maire délégué de FITII), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de PAREA), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie), Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire délégué de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de MAROE), Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea)

7 membres ont donné pouvoir :

M. Bruno TAAROAMEA (6ème Adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU, Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE, M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de FARE) donne pouvoir à M. Erick FANIU, M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva) donne pouvoir à Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA, M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à M. Antonio MALATESTTE, M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de FITII) donne pouvoir à Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA, M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN

0 membres sont absents :

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

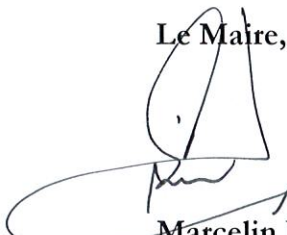
Exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,


Marcelin LISAN

